

Page: 1/7

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 5 Révision: 29.09.2015

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
  - · Nom du produit: PK Proteinase K (0.5 mL)
    - · Code du produit:

5144E

5169M

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Réactif de laboratoire.
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
  - Producteur/fournisseur:

Bio-Rad

3, Boulevard Raymond Poincaré F-92430 Marnes-la-Coquette

Tel.: +33 (0)1 47 95 60 00 Fax: +33 (0)1 47 41 91 33

e-mail: fds-msds.fr@bio-rad.com

- Service chargé des renseignements: Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Voir point 16

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
  - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
  - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- · Pictogrammes de danger GHS08
- Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: protéinase, sérine, Tritirachium album
- · Mentions de danger

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection

respiratoire.

(suite page 2)



Page: 2/7

### Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 5 Révision: 29.09.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K (0.5 mL)

(suite de la page 1)

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans

une position où elle peut confortablement respirer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

#### · 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### · 3.2 Préparations

· Description: Mélange avec des additifs non dangereux à la concentration d'utilisation.

· Composants dangereux:		
EINECS: 200-289-5	glycerol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	0,1-2,5%
EINECS: 254-457-8	protéinase, sérine, Tritirachium album Resp. Sens. 1, H334 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0,1-2,5%

### · Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
  - · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
  - · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
  - Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### · 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction :

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 3)



Page: 3/7

### Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 5 Révision: 29.09.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K (0.5 mL)

(suite de la page 2)

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
  - Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un vêtement personnel de protection.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Suivre les Bonnes Pratiques de Laboratoire.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
  - · Stockage:
    - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
    - · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
    - · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
  - · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

### 56-81-5 glycerol

VME (Suisse (Allemand)) Valeur momentanée: 100 e mg/m³

Valeur à long terme: 50 e mg/m³

SSc;

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)



Page: 4/7

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 5 Révision: 29.09.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K (0.5 mL)

(suite de la page 3)

- · Equipement de protection individuel:
  - Mesures générales de protection et d'hygiène:
     Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  - · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.
  - Protection des mains: Gants de protection
  - Protection des yeux: Lunettes de protection

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
  - · Indications générales
    - · Aspect:

· Forme: Liquide Couleur: Rouge

· **Odeur:** Faible, caractéristique

· valeur du pH: Non déterminé.

- · Changement d'état
  - Point initial d'ébullition et intervalle

**d'ébullition:** Non déterminé.

· Point d'éclair Non applicable.

• **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité:** Non déterminée.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau: Entièrement miscible

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
  - · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
  - Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)



Page : 5/7

### Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 5 Révision: 29.09.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K (0.5 mL)

(suite de la page 4)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
  - Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
  - · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - · Autres indications écologiques:
    - Indications générales: Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
  - · **PBT:** Non applicable.
  - · **vPvB:** Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
  - Recommandation: Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
  - · Emballages non nettoyés:
    - Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

CHE

(suite page 6)



Page: 6/7

### Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 5 Révision: 29.09.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K (0.5 mL)

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport		
4.1 Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant	
4.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	l Néant	
4.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	Néant	
4.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	Néant	
4.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin :	Non	
4.6 Précautions particulières à prendre par 'utilisateur	Non applicable.	
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.		
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.	
"Règlement type" de l'ONU:	Néant	

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
  - · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
  - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales:

Classe	Part en %
	1,7
NK	2,4

· Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)

(suite page 7)



Page: 7/7

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 5 Révision: 29.09.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K (0.5 mL)

(suite de la page 6)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### · Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### · Service établissant la FDS:

MSDS / FDS Administr.

Bio-Rad

Marnes-la-Coquette, France

#### Contact:

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 61 85

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 62 77

**SWITZERLAND** 

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier

Phone: 41 61 71 79 555 Fax: 41 61 71 79 550

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eve Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

CHF